



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	15	16

Date de la convocation

10.01.2023

Séance du 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 16 janvier,

À 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**.

Présents :

- **Adjoins au Maire**
M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**
M. Régis VALENTIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie BLANC, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.
- **Excusés :** Mme Sophie ARNAUD, Mme Aurélie MARTINEZ, M. Alain GARDON, M. Jérémy COULANGE.
- **Pouvoir :** Mme Aurélie MARTINEZ à Monsieur le Maire.
- **Secrétaires de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN, Monsieur Régis VALENTIN.

Délibération n°01/2023

Objet : Acquisition de partie de parcelle cours Pourrières

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la préparation du permis d'aménager pour les travaux place de l'Étang, rue Intendant-Général Deranque, place du Portail de l'Étang, partie cours Pourrières, il est apparu indispensable pour la commune d'acquérir partie de parcelle A 1038 d'une superficie d'environ 29 m² qui doit permettre un alignement et donc une continuité le long de la voie côté projet construction d'un bâtiment privé pour pharmacie, boucherie, office notarial et maison de santé. Cette acquisition s'effectuerait auprès de la société LA PIBOULE pour un montant de 150 €. Les frais d'acquisition seraient à la charge de la commune de CUCURON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Donne son accord, sur cette acquisition sur la base de 150 €, et sur la prise charge des frais d'acquisition par la commune de CUCURON.

Autorise la Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à CUCURON, le 17.01.2023

**Le Maire,
Philippe EGG**



Régis VALENTIN, conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Régis VALENTIN", written over a horizontal line.

**Les secrétaires de séance,
Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Marie DAUPHIN", written over a horizontal line.

Publiée le :